

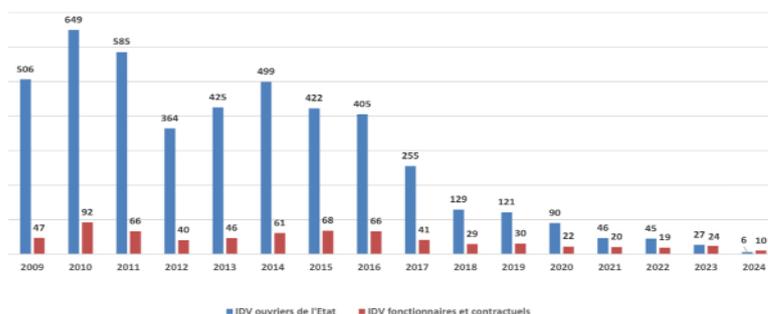
Comité de suivi des transformations Changement d'ère



Changement d'ère oui ! Les années RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et MAP (Modernisation des Politiques Publiques) issues des politiques conduites de 2007 à 2017 ont profondément marqué un ministère qui a payé un lourd tribut en termes de suppressions de postes et de restructurations. A tel point que les armées auront « cotisé » à hauteur de 65% de la facture publique globale. Ces politiques auront laissé des cicatrices durables et rendent encore aujourd'hui difficiles, et l'attractivité et la fidélisation, malgré un monde changeant ainsi qu'une conflictualité grandissante et hélas... durable.

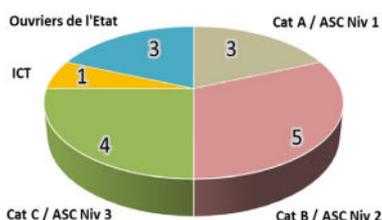
C'est dans ce contexte que s'est tenu le Comité de Suivi des transformations 2024 et des perspectives 2025. Laurent Tintignac et Francis Dubois ont représenté la fédération pour cet exercice.

► Chronologie des Indemnités de Départs Volontaires (IDV) 2009-2024



Pas moins de 5255 IDV en 15 ans ont été attribuées par le MinArm. Ce nombre est à associer à la démographie ministérielle et les départs naturels qui ont accéléré la chute des effectifs civils. Cette période aura donc laissé des traces visibles et malgré l'arrêt (ou presque) de ces mesures, le ministère reste à la peine pour atteindre les objectifs RH définis par la Loi de Programmation Militaire 2024-2030. Cela n'empêche, les réorganisations continuent et l'IDV reste aujourd'hui la solution ultime lorsque tout a été mis en œuvre, sans succès, pour trouver une solution de reclassement. La baisse de ce dispositif constate seulement 16 IDV en 2024 (6 OE + 10 Fonctionnaires), pour des agents en moyenne de 55 ans et exclusivement des métiers en tension. Le budget consacré aux IDV atteint 0,95M€ en 2024.

► Situation des Ruptures Conventionnelles (RC)



➔ Mis en œuvre par la loi du 6 août 2019, ce dispositif sera « gravé dans la loi » en fin d'année 2025.

➔ **86 demandes de RC** ont été déposées en 2024 pour **16 dossiers acceptés** (ventilation ci-contre), pour un montant de 0,51M€ et pour des agents de plus de 50 ans (13).

Et pour 2025 ?

➔ Le budget lié au Plan d'Accompagnement des Transformations 2025 est établi à **7,91M€** : 1,15M€ pour IDV OE, 0,8M€ pour IDV fonctionnaires, 0,9M€ pour RC, 5 M€ pour la mobilité indemniée.

➔ Le budget « Mobilité » consacre à la fois la **PRS** (Prime de Restructuration de Service) et l'**AAMC** (Allocation d'Aide à la Mobilité du Conjoint).

➔ C'est le **Service des Ressources Humaines Civiles (SRHC)** qui étudiera in fine le dossier IDV comme RC transmis par l'employeur au CMG avant le 15 juin

➔ Comme en 2024, que ce soit pour l'IDV comme pour la Rupture Conventionnelle, **les métiers en tension seront exclus de ces dispositifs**. Pour les RC, elles ne seront pas accordées à un agent se situant à moins de 2 ans d'une retraite sans décote, tout en apportant une vigilance aux agents en situation de fragilité médicale ou administrative.

➔ **Les délégué-es UNSA, proches de vous, sont à votre disposition** pour vous apporter tout l'éclairage nécessaire à votre compréhension et/ou demande.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS -
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsaintradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

[@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

www.facebook.com/UNSADefense

[Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/UnsaDefense)